

// Droits et responsabilités

Une expo qui continue de faire parler

L'action sur les droits et responsabilités menée auprès des jeunes San-Priots poursuit son chemin. Elle est désormais étendue aux trois collèges de la commune.

À quoi servent les règles ? À partir de quel âge est-on responsable de ses actes devant la justice ? Quelle est la différence entre une infraction et un délit ?

Lancée dès 2013 dans plusieurs écoles, puis étendue aux classes de 6^e et 5^e des collèges Boris Vian et Gérard Philipe, l'action « Droits et responsabilités, parlons-en », cogérée par les services prévention et démocratie locale, vient de faire son entrée au collège Colette.

Créée sur mesure pour le jeune public à partir d'une exposition qui s'appuie sur la charte des droits de l'enfant, l'action vise à informer les jeunes sur les dangers que peuvent représenter par exemple internet et les réseaux sociaux, mais aussi à les sensibiliser aux questions de civisme, de justice et de responsabilité. Pour animer ces séances, la Ville associe les conseillers de quartier volontaires, qui participent ainsi à la promotion de la citoyenneté auprès des jeunes, et des juristes de l'association Le Mas, info, droit victimes de Saint-Priest. Ensemble, ils échantent avec les élèves sur différentes situations auxquelles ils peuvent se trouver confrontés au quotidien.

« C'est une action qui rencontre un franc succès auprès des établissements scolaires mais aussi des collégiens, souligne David Chau, qui gère au sein de la Ville un plan local d'actions de prévention de la délinquance. Elle permet de les interpeller sur l'importance du respect dans leurs relations au quotidien, que ce soit avec les professeurs comme avec les habitants du quartier ».

Et les résultats sont là : les relations entre riverains et collégiens se sont nettement améliorées. « C'est un formidable outil pédagogique qui vient illustrer de façon concrète mon cours » souligne de son côté, ravi, cet enseignant d'histoire.

En 2016, cette action a touché une quinzaine de classes, soit environ 450 élèves. //



Conseillers de quartier et juristes interviennent en binôme devant les classes de 6^e et de 5^e des 3 collèges de la ville.

Couleurs #298, juin 2018, p.18



Les collégiens parlent de leurs droits et obligations

L'action Droits et responsabilités, parlons-en ! a été lancée en 2013 auprès des élèves de 6^e du collège Boris Vian et s'est rapidement étendue à tous les collèges de la commune. Elle fait aujourd'hui des émules auprès d'autres collectivités en France.

Cette opération, copilotée par les services démocratie locale et prévention de la délinquance de la Ville, s'appuie en effet sur un dispositif unique, basé sur l'intervention de conseillers de quartier volontaires en binôme avec un juriste de l'association Le Mas. Le travail mené sur les droits et devoirs a pour support une exposition, créée sur mesure pour le jeune public, à partir de la charte des droits de l'enfant. Elle permet de sensibiliser les jeunes aux questions de civisme, de justice et de responsabilités, abordant les notions de

discriminations, les relations filles-garçons ou encore les dangers que peuvent représenter internet et les réseaux sociaux. Elle permet également d'évoquer différentes situations auxquelles les élèves se trouvent confrontés au quotidien. Le bilan positif qui en est dressé révèle une amélioration des relations entre riverains et collégiens et plus largement une évolution des représentations entre jeunes et adultes.

Une action aujourd'hui bien rodée et pour laquelle les conseillers de quartier sont prêts à aller plus loin pour traiter d'autres notions, et notamment l'engagement.

Bilan 2017/2018 : sensibilisation de 450 collégiens sur les 3 collèges de la Ville et 120 élèves de CM2.